

Cycle de conférences dédié à la justice amiable

# L'amiable dans la justice économique et commerciale

**Jeudi 29 février 2024**

Salle d'audience de la 1ère chambre de la cour d'appel de Paris

Le colloque sur « *L'amiable dans la justice économique et commerciale* » est le deuxième colloque du cycle pluriannuel de conférences de la Cour d'appel de Paris sur l'amiable dans la résolution des différends, avec pour objectif de mieux connaître tous les outils de l'amiable et les enjeux de l'amiable, d'acculturer les nouveaux dispositifs, de promouvoir l'amiable et d'offrir aux professionnels un espace de débats.

L'amiable tient depuis longtemps une place de choix dans les litiges en matière économique et commerciale. Il est souvent pris en compte comme un élément essentiel pour garantir la performance économique des entreprises.

Une première table ronde démontrera comment l'amiable a désormais acquis une place de choix dans l'office du juge. Une deuxième table ronde partira des expériences de l'amiable dans différents contentieux (des conflits d'associés, des baux commerciaux, de la propriété intellectuelle, des entreprises en difficultés) pour tenter de répondre à plusieurs questions : pourquoi et comment l'amiable répond aux besoins spécifiques des opérateurs économiques ? Comment les tribunaux de commerce et le pôle économique de la Cour d'appel de Paris y ont recours ? Quelles sont les pistes de réflexions et d'améliorations ?

Le colloque réunira des juges, des professeurs de droit, des avocats, des médiateurs et des conciliateurs, des experts et mandataires judiciaires.

Contact et inscription : [colloque.ca-paris@justice.fr](mailto:colloque.ca-paris@justice.fr)



# Programme

## 14h00-14h15 : propos introductifs

**Brigitte BRUN-LALLEMAND**, première présidente de chambre coordinatrice du pôle économique et commercial de de la Cour d'appel de Paris

## 14h15-15h15 : 1<sup>re</sup> table-ronde : l'amiable dans l'office du juge

**Modératrice : Sophie VALAY-BRIERE**, première présidente de chambre, magistrate coordonnatrice conciliation et médiation

- **Frédérique AGOSTINI**, présidente du Conseil national de la médiation, conseillère à la Cour de cassation
- **Vincent BRAUD**, président à la chambre 5-6 banque et bourse de la Cour d'appel de Paris
- **Natalie FRICERO**, professeur des universités, membre du Conseil national de la médiation, doyenne du pôle justice civile à l'École nationale de la magistrature
- **Pascal BRUGERE**, ancien juge consulaire, médiateur

## 15h15-18h00 : 2<sup>e</sup> table-ronde : des expériences de l'amiable

**Modérateur : Patrick SAYER**, président du Tribunal de commerce de Paris

### 15h15-15h45 : Dans le contentieux des conflits d'associés

- **Sophie MOLLAT**, présidente de la chambre 5-9 droit des sociétés de la Cour d'appel de Paris
- **Michel GERMAIN**, professeur d'université émérite, médiateur
- **Didier FAURY**, président d'honneur du Conseil national des compagnies d'experts de justice, expert-comptable, médiateur

### 15h45-16h15 : Dans le contentieux des baux commerciaux

- **Nathalie RECOULES**, présidente de chambre de la chambre 5-3 propriété commerciale de la Cour d'appel de Paris
- **Sophie GUILLARME**, Présidente de la 18<sup>e</sup> chambre du Tribunal judiciaire de Paris
- **Gilles HITTINGER-ROUX**, avocat, président de la sous-commission des baux commerciaux du barreau de Paris
- **Claude AMAR**, entrepreneur, médiateur

### 16h15-16h45 : Questions et pause

### 16h45-17h15 : Dans le contentieux de la propriété intellectuelle

- **Françoise BARUTEL**, conseillère à la chambre 5-2 propriété intellectuelle de la Cour d'appel de Paris
- **Malik CHAPUIS**, juge à la 3<sup>e</sup> chambre du Tribunal judiciaire de Paris
- **Christine FERAL-SCHUL**, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, Médiatrice

### 17h15-17h45 : Dans le contentieux des entreprises en difficulté

- **Isabelle ROHART**, magistrat honoraire chargée de fonctions juridictionnelles à la chambre 5-9 procédures collectives
- **Valérie LELOUP-THOMAS**, mandataire judiciaire

## 17h45-18h00 : Propos conclusifs

**Valérie LASSERRE**, professeur agrégée des facultés de droit, Ambassadrice de l'amiable, médiatrice